

Observatoire métropolitain des **Solidarités**

octobre 2019

# Choisir un lieu d'accueil pour son enfant : aspirations, contraintes et facteurs d'arbitrage

Analyse synthétique des entretiens réalisés  
avec des professionnels de la petite enfance

1<sup>er</sup> semestre 2019





---

Contexte, enjeux et méthode : rappel	page 4
1. Le lieu, un élément <i>a priori</i> secondaire dans la décision des parents	5
2. Une grande diversité de paramètres à prendre en considération	6
3. Le bien-être de l'enfant : un impensé ?	12
4. Conclusion : ce que l'on peut retenir	13

---

# Contexte, enjeux et méthode : rappel

## Comprendre comment les parents décident du lieu d'accueil de leur enfant

La construction d'une politique d'accueil du jeune enfant nécessite de disposer d'une bonne connaissance des aspirations, besoins, contraintes et stratégies des familles.

Une première étude, réalisée en 2017 par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, a mis en lumière les représentations et logiques des parents vis-à-vis des différents modes d'accueil.

En 2019, la Métropole de Lyon a de nouveau missionné l'Agence d'urbanisme pour travailler cette fois-ci plus précisément sur le choix du lieu d'accueil du jeune enfant.

L'objectif est de comprendre pourquoi, par-delà les préférences des familles pour tel ou tel mode d'accueil, elles retiennent finalement un endroit plutôt qu'un autre.

Ce travail doit notamment aider les acteurs locaux à localiser de la meilleure façon possible les équipements destinés à la petite enfance sur le territoire de la Métropole de Lyon.

## Une question qui en soulève d'autres

S'interroger sur le choix du lieu d'accueil du jeune enfant soulève immédiatement d'autres questions :

- doit-on parler de « choix » ou de « non-choix » ? En matière d'accueil du jeune enfant, les parents expriment des souhaits, des désirs... mais sont souvent rattrapés par la réalité et ses contraintes qui les obligent à procéder à différents arbitrages.

- peut-on raisonner à un instant T ou sur le long terme ? Car les choix des parents évoluent dans le temps sous l'effet, notamment, de la composition familiale. L'arrivée d'un nouvel enfant peut, par exemple, les amener à revoir des choix qu'ils avaient dans un premier temps effectués.

Il convient donc d'être prudent dans la manière dont on aborde le sujet et d'avoir à l'esprit que les décisions des parents ne sont pas uniquement guidées que par leur libre arbitre mais résultent également d'impondérables et de compromis.

## Un temps d'échange collectif complété par six entretiens individuels

Les professionnels de la petite enfance ont été directement associés à ce travail.

Une première réunion a été organisée avec le « Réseau Petite Enfance » animé par la Métropole de Lyon afin :

- de connaître les attentes des participants sur ce sujet ;
- de recueillir leurs éventuelles propositions ;
- d'identifier des personnes qui pourraient par la suite contribuer à cette étude en participant à un entretien.

Ce temps d'échange a permis de faire émerger un certain nombre de pistes de réflexion.

Dans un second temps, six entretiens individuels ont été réalisés par téléphone.

# 1

## Le lieu, un élément *a priori* secondaire dans la décision des parents

### Un choix de mode d'accueil avant un choix de localisation

Plus qu'un lieu particulier, c'est un mode d'accueil que privilégient avant tout les familles : la crèche collective. Les raisons sont nombreuses et variées (cf. précédente étude).

La dimension financière est également primordiale : les parents sont très soucieux de ce que va leur coûter l'accueil de leur enfant et arbitrent énormément sur la base du prix qu'ils vont devoir payer, avant de prendre en compte le lieu.

Les préférences des parents se portent en général sur les crèches situées dans leur commune de résidence.

Ils sont parfois prêts à s'éloigner – raisonnablement – de leur domicile pour obtenir une place en crèche, alors qu'ils demeurent réticents à le faire lorsque leur enfant est accueilli par une Assistante Maternelle.

### Des arbitrages prioritairement guidés par la gestion du temps

Pour les parents, la gestion du temps est un souci constant qui va guider une grande partie de leurs choix.

Au-delà des préférences de modes d'accueil et de leur coût, les familles vont ainsi être très sensibles à l'amplitude horaire des modes d'accueil.

Les crèches qui ouvrent tôt sont pour cette raison très recherchées par les parents qui travaillent.

Lorsque les horaires des crèches ne sont pas adaptés aux horaires de travail des parents, ces derniers acceptent alors de se rabattre sur une Assistante Maternelle... sous réserve d'en trouver une dont les horaires sont également compatibles avec les leurs, ce qui semble être de moins en moins le cas.

## 2

# Une grande diversité de paramètres à prendre en considération

### Le lieu d'habitation constitue le repère principal

Quel que soit le mode d'accueil et/ou le territoire, les parents privilégient la proximité de leur domicile. C'est particulièrement le cas pour ceux qui ne travaillent pas (les parents qui travaillent tenant davantage compte d'autres critères comme l'amplitude horaire, précédemment évoquée).

Pour les crèches, l'échelle de référence est en général le quartier.

Pour les Assistantes Maternelles, l'échelle de référence est plus restreinte. Il s'agit de l'allée, de la rue ou du pôle de maisons. Lorsqu'ils se rabattent, par défaut, sur une Assistante Maternelle, les parents font souvent une « enquête » à proximité de leur domicile pour trouver la personne qui leur conviendra le mieux.

Plus largement, la proximité du domicile reste un critère déterminant dans la majorité des cas. Il est extrêmement rare de dépasser l'échelle du quartier, quel que soit le mode d'accueil et plus particulièrement encore dans les quartiers socialement fragiles.

### Le lieu de travail intervient de façon secondaire

Le lieu de travail intervient dans le choix d'un mode d'accueil essentiellement pour les familles extérieures à la commune où se situe ce dernier. A Irigny, par exemple, les crèches accueillent de nombreux parents qui n'habitent ni ne travaillent directement sur la commune mais qui y transitent quotidiennement. Les lieux retenus le sont ici en partie en raison de leur emplacement stratégique sur un axe de passage.

Le lieu d'habitation demeure toutefois plus important que le lieu de travail dans le choix des parents.

Schématiquement, lorsque les parents choisissent un mode d'accueil qui se rapproche de leur travail, c'est parce qu'ils préfèrent être « *plus près de leur travail que plus loin de leur domicile* ».

### **Le lieu de vie d'autres membres de la famille compte de moins en moins**

Il peut encore parfois entrer en ligne de compte lorsque, par exemple, les parents travaillent avec des horaires atypiques. Le fait qu'un grand-parent puisse récupérer l'enfant plus tôt et/ou l'amener plus tard va ici intervenir.

C'est particulièrement le cas avec les familles monoparentales qui sont les plus confrontées aux horaires atypiques et dans lesquelles, par définition, il n'y a pas d'autre conjoint pour aider dans la garde d'enfant.

Il est cependant de plus en plus rare que les grands-parents habitent à proximité des parents dans les espaces métropolitains.

### **En cas d'existence d'une fratrie, la proximité d'une école est appréciée**

Les parents tiennent parfois compte de la proximité d'un établissement scolaire, soit en anticipant la scolarisation future de leur enfant, soit parce qu'ils ont déjà un ou d'autres enfants scolarisés et qu'il est alors important pour eux de pouvoir les déposer/récupérer facilement sans avoir à s'éloigner outre mesure. Ce phénomène, observé à Vernaison ainsi que dans plusieurs autres communes de la Métropole, est particulièrement perceptible lorsqu'existe une fratrie.

Il arrive également que des parents cherchent une Assistante Maternelle située à proximité immédiate d'une école dans laquelle est déjà scolarisé un de leurs enfants afin qu'elle n'ait pas à utiliser sa voiture pour s'y rendre avec l'enfant le plus jeune qu'elle accueille, pour des raisons de sécurité.

## Des modes de déplacement déterminants

La marche à pied reste le mode de déplacement le plus apprécié, une grande partie des parents évitant de devoir prendre leur voiture ou les transports en commun pour se rendre sur le lieu de leur mode d'accueil. C'est particulièrement le cas chez les jeunes ménages issus de milieux sociaux favorisés qui plébiscitent la marche, ainsi que chez les familles monoparentales qui ne sont que rarement véhiculées.

Les parents sont néanmoins davantage prêts à utiliser les transports en commun pour se rendre dans une crèche, alors qu'ils ne recourent quasi exclusivement qu'à la marche à pied ou à la voiture pour aller chez une Assistante Maternelle.

Dans le cas où les parents se déplacent uniquement en transports en commun, la localisation d'un arrêt de bus par rapport au mode d'accueil va être importante.

Quelquefois, les parents vont privilégier un mode d'accueil qui n'est pas à proximité immédiate de leur domicile mais se trouve sur la ligne de métro ou de bus voire près de la gare. Ce cas de figure est rare mais existe. A Oullins, l'arrivée du métro a ainsi soudainement rendu la crèche de la Saulaie attractive, alors que les parents avaient jusqu'alors parfois tendance à l'éviter. Avec la perspective du prolongement de la ligne, on observe un engouement naissant pour les futurs secteurs traversés. Il en va de même dans le 8ème arrondissement de Lyon avec l'arrivée prochaine du T6.

## Géographie et accessibilité : deux problématiques fortes pour certains publics

Des territoires peuvent être problématiques pour les personnes qui se déplacent uniquement à pied (par exemple une Assistante Maternelle qui utilise une poussette et accueille plusieurs enfants) : quartiers en pente (Irigny, Caluire...), quartiers excentrés (Rillieux)...

Ces difficultés peuvent être accentuées avec le climat, notamment la neige en hiver.

Plus que la géographie en elle-même, c'est la notion de proximité qui intervient au premier plan. Le fait de devoir parcourir une distance plus ou moins grande est parfois déterminant.

Tout comme la question de la géographie, la question de l'accessibilité se pose de façon générale, mais plus spécifiquement encore pour les personnes non véhiculées, qui utilisent une poussette et/ou sont porteuses d'un handicap. Cela concerne beaucoup de familles monoparentales.

La présence d'un ascenseur constitue ainsi un paramètre important chez les Assistantes Maternelles. A Vaulx-en-Velin comme à Lyon 5<sup>e</sup>, beaucoup sont souvent questionnées à ce sujet dès le premier contact téléphonique.

De plus en plus de parents arrivent par ailleurs au domicile des Assistantes Maternelles avec des poussettes mais aussi des trottinettes. Cela peut poser problème car ces équipements sont souvent stationnés dans les halls d'entrée qui se retrouvent encombrés. Certains immeubles – notamment des résidences HLM – s'y opposent.

Le fait de pouvoir se garer facilement – et gratuitement – à proximité immédiate du lieu d'accueil est aussi important pour les parents qui sont véhiculés.



## Des parents sensibles à l'image et à la réputation des quartiers...

L'image et la réputation des quartiers interviennent même si ces aspects sont rarement évoqués ouvertement par les parents. Certains territoires subissent des stratégies d'évitement de la part de familles qui ne veulent pas que leurs enfants y soient accueillis.

Là encore, il convient d'opérer une distinction entre les crèches et les Assistantes Maternelles : une crèche restera toujours relativement attractive même si elle est située dans un quartier sensible. On peut d'ailleurs penser à ce titre que la création de crèches dans les quartiers de la Politique de la ville pourrait contribuer à accroître leur attractivité et, par là-même, la mixité sociale. En revanche, une Assistante Maternelle située dans un quartier perçu comme difficile aura des difficultés à intéresser des parents, indépendamment de la qualité de son travail et des efforts qu'elle pourra faire.

Il ne s'agit parfois pas que d'une question d'image mais aussi de problèmes réels, notamment de sécurité (exemple du logement d'une Assistante Maternelle situé dans un immeuble dont la cage d'escalier était « squattée » par des jeunes qui y fumaient).

Les habitants des quartiers populaires demeurent attachés à leurs quartiers et, tout en ayant conscience du défaut d'image ou des problèmes réels qu'ils rencontrent, acceptent plus facilement d'y faire garder leurs enfants que des ménages venant de l'extérieur.

Les parents issus des classes moyennes et supérieures sont les plus sensibles à la réputation des quartiers. Même lorsque de gros travaux de rénovation y sont réalisés, ils rechignent à s'y rendre.

On parvient néanmoins parfois à modifier l'image des territoires et à faire changer les comportements. A Décines-Charpieu par exemple, la crèche située dans un quartier sensible est aujourd'hui très demandée alors qu'elle ne l'était pas il y a quelques années. Cela s'explique par la Politique de la ville qui est menée ainsi que par l'ouverture morphologique progressive du quartier.

## ... ainsi qu'à la qualité globale de l'environnement

Au-delà de l'image et de la réputation, les parents accordent une grande importance à l'environnement dans lequel se situe le mode d'accueil.

Par environnement, il faut entendre le quartier (exemple d'une crèche dont le jardin est souillé par des débris jetés depuis les fenêtres) mais aussi l'intérieur du logement chez les Assistantes Maternelles (aménagement, propreté...).

Quelles que soient les communes, les Assistantes Maternelles vivant dans une maison individuelle située dans un quartier pavillonnaire sont toujours plus recherchées. Cette situation est notamment observable à Rillieux-la-Pape où l'attractivité des Assistantes Maternelles qui résident dans les quartiers pavillonnaires est nettement supérieure à celles des Assistantes Maternelles qui habitent dans la Ville Nouvelle.

### **Des secteurs en développement qui peinent à offrir des modes d'accueil en nombre suffisant**

Certains quartiers se développent et intéressent de plus en plus les parents. C'est, par exemple, le cas du quartier du Grand Trou à Lyon.

Beaucoup de famille déplorent toutefois la manque de lieux d'accueil en nombre suffisant dans ces secteurs où le rythme de construction des équipements semble être en décalage avec celui de la production de logements.

### **Le coût de l'immobilier entrave parfois la mobilité des Assistantes Maternelles**

Dans certaines villes, le coût élevé des logements rend difficile l'installation des Assistantes Maternelles alors que la demande locale peut être forte. C'est par exemple le cas de Charly et de Vourles.

Dans d'autres villes, plus populaires, le coût du logement est plus abordable mais la demande locale est moins forte. On observe ce phénomène à Grigny.

Certaines Assistantes Maternelles, conscientes d'être localisées dans un quartier souffrant d'un déficit d'image, seraient prêtes à déménager dans un autre quartier mais n'y arrivent pas en raison du coût élevé de l'immobilier. Il pourrait être intéressant de réfléchir à des aides à ce niveau-là : prime au logement en cas de loyers trop élevés, ou prêt à taux avantageux pour les accédants à la propriété, par exemple.

Il semble paradoxalement plus facile d'accompagner la mobilité des Assistantes Maternelles que celles des parents. Si l'on parvient à lever le problème du coût du logement, certaines Assistantes Maternelles accepteraient de s'installer dans des communes où il y a de la demande. Alors que pour des parents, il est souvent très difficile de faire accueillir son enfant dans une autre commune, notamment en raison du problème de l'école car les Assistantes Maternelles sont souvent choisies pour faire également de la garde périscolaire. Or les enfants sont généralement scolarisés dans leur commune de résidence.

## **Les modalités d'attribution des places en crèche ont également un impact**

Les parents ont le plus souvent la possibilité de formuler plusieurs choix ainsi qu'un ordre de préférence. A Lyon, les familles peuvent ainsi indiquer l'établissement qu'elles préféreraient. Elles ont également la possibilité de cocher une case « toute place dans l'arrondissement ». On note toutefois qu'elles ont alors souvent tendance à refuser les propositions qui leur sont faites lorsqu'elles s'éloignent de leur demande initiale.

Les commissions d'attribution tiennent compte de différents facteurs qui peuvent intervenir dans la localisation de la place en crèche proposée : familles monoparentales, personnes porteuses d'un handicap, ménages motorisés ou non...

# 3

## Le bien-être de l'enfant : un impensé ?

### Les parents raisonnent avant tout en termes de praticité

Finalement, la question du bien-être de l'enfant est le plus souvent absente dans les décisions des parents qui raisonnent essentiellement en termes de praticité dans leur organisation quotidienne.

Les professionnels de la petite enfance essayent de sensibiliser les familles à cet aspect, afin qu'ils tiennent davantage compte du bien-être de l'enfant et ne se focalisent pas uniquement sur la proximité, le coût ou les horaires : *« le choix du mode d'accueil doit davantage être un choix pédagogique qu'un choix géographique ».*

### Leurs préférences peuvent toutefois changer avec de la pédagogie

Tout cela peut néanmoins évoluer sous l'effet d'un travail d'explication/de pédagogie.

Lorsqu'on explique aux parents que le bien-être de l'enfant est supérieur à la proximité immédiate de leur domicile, ils acceptent de s'éloigner un peu.

Lorsqu'on explique aux parents que plutôt que de chercher constamment la praticité optimale il conviendrait de discuter avec leur employeur de leur nouveau statut de parent, ils acceptent de revoir leur organisation quotidienne.

Lorsqu'on explique aux parents qu'une Assistante Maternelle vivant dans un immeuble sort davantage à l'extérieur et va plus au parc qu'une Assistante Maternelle vivant en pavillon, ils acceptent de ne pas chercher exclusivement un mode d'accueil dans une maison.

Il est à noter que les parents issus des milieux sociaux les plus favorisés sont ceux qu'il est le plus difficile de faire évoluer.

## Conclusion : ce que l'on peut retenir

### Idées clés

Choisir un lieu d'accueil pour son enfant ne relève pas uniquement du libre arbitre des parents. Leurs aspirations se heurtent à des contraintes – matérielles, logistiques, financières... – qui les obligent à procéder à des compromis voire à des renoncements.

Plus qu'un lieu particulier, c'est un mode d'accueil que privilégient avant tout les familles : la crèche collective.

La gestion du temps est un souci constant qui va guider une grande partie des décisions.

Quel que soit le mode d'accueil et/ou le territoire, les parents privilégient la proximité de leur lieu d'habitation, avant leur lieu de travail ou le lieu de vie d'autres membres de la famille. Ils tiennent également parfois compte de la présence d'un établissement scolaire lorsqu'existe une fratrie.

Les parents sont davantage prêts à utiliser les transports en commun pour se rendre dans une crèche, alors qu'ils ne recourent quasi exclusivement qu'à la marche à pied ou à la voiture pour aller chez une Assistante Maternelle.

La géographie (quartiers en pente), le climat (neige) et l'accessibilité (présence ou non d'un ascenseur) sont des facteurs déterminants pour certains publics : personnes non motorisées, porteuses d'un handicap, familles monoparentales...

L'image et la réputation des quartiers ainsi que la qualité globale de l'environnement interviennent. Certains territoires subissent des stratégies d'évitement de la part de familles.

La question du bien-être de l'enfant est fréquemment éludée par les parents qui raisonnent essentiellement en termes de praticité dans leur organisation quotidienne. Un travail de pédagogie est nécessaire pour les faire évoluer sur ce plan.

# Notes

# Notes



Agence d'**Urbanisme** de l'aire  
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23<sup>e</sup> étage  
129 rue Servient - 69326 Lyon Cedex 03  
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10  
[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)

Métropole de Lyon, Etat, Département du Rhône, Sepal, Sytral, Epora, Pôle Métropolitain, Communautés d'agglomération Annonay Rhône Agglo, du Bassin de Bourg en Bresse, Porte de l'Isère, Vienne Condrieu agglomération, Communautés de communes de l'Est lyonnais, de la Dombes, de la Vallée du Garon, des Monts du Lyonnais, des Vallons du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, du Pays de l'Ozon, Communes de Bourgoin-Jallieu, de Lyon, de Romans-sur-Isère, de Saint-Priest, de Tarare, de Vaulx-en-Velin, de Vénissieux, de Vienne, de Villeurbanne, Syndicats mixtes des Scot de l'Ouest lyonnais, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, des Rives du Rhône, du Beaujolais, du Nord-Isère, du Val de Saône-Dombes, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agence régionale de santé, Caisse des dépôts et consignations, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Syndicat mixte de transports de l'aire métropolitaine lyonnaise, Syndicat mixte Plaines Mont d'or, Syndicat mixte du Grand Parc Miribel Jonage

Directeur de la publication : **Damien Caudron**  
Référént : **Richard Nordier**, 04 81 92 33 52 [r.nordier@urbalyon.org](mailto:r.nordier@urbalyon.org)  
Infographie : Agence d'urbanisme